

3ème ANNEE DE LICENCE AES

Parcours AST

Matière : Finances publiques

Responsable de la matière : Pr. Hélène Hoepffner

Dissertation :

Le principe de sincérité budgétaire.

Documents autorisés : aucun.

Précisions : compte tenu de la durée de l'épreuve (1h30), il est demandé de produire un plan détaillé c'est-à-dire :

- Une introduction entièrement rédigée
- Puis un plan : si vous choisissez un plan en deux parties, il conviendra de le détailler ainsi :

I- Titre

A- Titre

B- Titre

II – Titre

A- Titre

B- Titre

- Dans chaque sous partie, veillez à expliquer votre /vos idées directrices et assortissez les d'une jurisprudence ou d'un texte ou d'une référence doctrinale si cela vous semble pertinent. Il vous appartient de préciser au maximum vos idées.

- Rappel : il ne s'agit pas de réciter le cours ; il s'agit de faire une démonstration sur le sujet proposé.